

À LIRE AVANT DE REMPLIR LA DEMANDE DE FINANCEMENT D'UNE VAE

La demande de prise en charge est constituée de 3 volets:

VOLET A à remplir et à signer par l'agent. Il faut y joindre la notification de recevabilité délivrée par l'organisme certificateur et la copie du dernier bulletin de salaire.

VOLET B à remplir par l'établissement employeur.

VOLET C/CBIS à remplir par l'organisme prestataire (accompagnement à la démarche VAE ou formation avant jury).

Le volet C est à compléter par l'organisme d'accompagnement pour solliciter une prise en charge financière d'un accompagnement méthodologique de 24h maximum pour constituer le livret 2.

Le volet C bis est à remplir par l'organisme dispensant la formation (pour certains diplômes).

Tous les renseignements demandés dans le dossier sont indispensables pour instruire la demande de financement.

Un dossier incomplet sera rejeté par le Comité Territorial (CT).

Les 3 volets, dûment remplis doivent parvenir à la délégation territoriale ANFH chargée de l'instruction du dossier sous pli recommandé avec accusé de réception. Pour toute question, n'hésitez pas à contacter le conseiller en dispositifs individuels de votre délégation territoriale ANFH.

www.anfh.fr/la-validation-desacquis-de-l-experience-vae

La VAE permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non) afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel. À l'instar de la formation initiale et de la formation continue, la VAE est une voie d'accès aux certifications reconnues.

Les livrets 1 et 2, qui servent à prouver les compétences et connaissances acquises par l'expérience, demandent un travail important.

Un accompagnement méthodologique peut être financé par l'ANFH et faire l'objet d'une autorisation d'absence, le congé VAE. la durée de ce congé peut aller jusqu'à 24 heures.
Pour les agents ciblés par le décret du 22 juillet 2022, il peut durer jusqu'à 72 heures.

Pour que la prestation soit financée, le prestataire devra être inscrit sur la liste publique des organismes de formation et être certifié Qualiopi pour les prestations VAE. Le justification Qualiopi précisant typologie VAE devra être fourni.



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

4							
À	COM	PLÉT	ER F	PAR	L'AG	GEN.	Т

A 01 IDENTITÉ (ÉCRIRE EN LETTRES CAPITALES)								
NOM				PF	RÉNOM			
NOM DE JEUNE FILLE				D	ATE DE NAISSANCE			
ADRESSE								
CODE POSTAL				VI	VILLE			
EMAIL								
TEL. PRO / POSTE				TE	EL. PERSO			
A 02 SITUATION PROFESS	IONNELLE							
NOM DE L'ÉTABLISSEMENT	EMPLOYEUR							
GRADE				MÉ	ÉTIER			
STATUT (cocher la case)	TITULAIRE	STAGIAIRE	CONTRACTUEL(LE)	si C	DD, la prestation de doit pa	s aller au-delà de la fin du co	ntrat en cours	
A 04 DIPLÔME, TITRE OU	CERTIFICAT VISÉ							
INTITULÉ								
VOUS SOUHAITEZ OBTENIR U	N FINANCEMENT PO	OUR:			DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	DURÉE	

A 05 | RECEVABILITÉ DU LIVRET 1

RECEVABLE EN ATTENTE DE LA NOTIFICATION DE RECEVABILITÉ (date probable de réception de la notification)

A 06 | FRAIS DE TRANSPORTS, D'HÉBERGEMENT ET DE RESTAURATION

Accompagnement de 24 h (congé VAE), remplir formulaire C

Le droit est ouvert lorsque la formation se déroule hors de la commune du lieu de travail ou hors de celle de la résidence familiale (une commune = une agglomération). La prise en charge de ces frais n'est pas systématique et est laissée à l'appréciation du Comité Territorial. Consulter les modalités de prise en charge de votre territoire.

COÛT DU REPAS

ACCOMPAGNEMENT

LIEU DE DÉPART LIEU D'ARRIVÉE

Formation facultative (antérieure au passage devant le jury), remplir formulaire Cbis

NOMBRE D'ALLER-RETOUR ENVISAGÉ PENDANT LA PÉRIODE INDEMNISÉE

SNCF (2^E CLASSE): COÛT DU BILLET ALLER-RETOUR PLEIN TARIF

VÉHICULE PERSONNEL : NOMBRE DE KMS POUR UN ALLER-RETOUR*

* Attention : le remboursement se fait sur la base du tarif kilométrique SNCF 2e classe

NOMBRE DE REPAS**

** Plafonné selon la règlementation en vigueur

ATTENTION
SI VOUS NE REMPLISSEZ
PAS LES RUBRIQUES
A06 ET A07, IL SERA
CONSIDÉRÉ QUE VOUS
NE SOLLICITEZ AUCUNE
PRISE EN CHARGE DE
CES FRAIS.

CADRE RÉSERVÉ

€

km

€

FORMATION FACULTATIVE (pour les seul	s diplômes du secteur sanitaire et social)	CADRE RÉSERVÉ					
LIEU DE DÉPART LIEU D'ARRIVÉE							
NOMBRE D'ALLER-RETOUR ENVISAGÉ PENE	OANT LA PÉRIODE INDEMNISÉE						
SNCF (2 ^E CLASSE) : COÛT DU BILLET ALL	ER-RETOUR PLEIN TARIF	€					
VÉHICULE PERSONNEL : NOMBRE DE KM	IS POUR UN ALLER-RETOUR*	km					
* Attention : le remboursement se fait sur	la base du tarif kilométrique SNCF 2° classe						
NOMBRE DE NUITÉES**	COÛT DE LA NUITÉE	€					
** En cas de double résidence et plafonne	e selon la règlementation en vigueur						
NOMBRE DE REPAS***	COÛT DU REPAS	€					
*** Plafonné selon la règlementation en	vigueur						
-	ntraint, faute de transport en commun, d'utiliser votre véhicule pe 'assurance garantissant d'une manière illimitée, votre responsabili z être votre propre assureur.						

A 07 FRAIS ANNEXES - selon modalités territoriales de prise en charge - FOURNIR UN DEVIS								
FRAIS DE DOSSIER	€	DROITS UNIVERSITAIRES	€	FRAIS DE JURY	€			
TIMBRES FISCAUX	€	AUTRES (préciser)			€			

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations portées sur la présente demande. Toute fausse déclaration entrainera systématiquement la nullité de l'éventuelle décision de financement et impliquera le remboursement de toutes les sommes versées par l'ANFH. Je m'engage, en outre, à tenir l'ANFH informée de tous changements qui interviendraient dans le financement de ma formation, dans ma situation administrative et dans mon adresse.

FAIT À LE

SIGNATURE

ATTENTION
JOINDRE UNE
COPIE DU
DERNIER
BULLETIN DE
SALAIRE
ET UNE COPIE DE
LA NOTIFICATION
DE RECEVABILITÉ.

Les informations collectées par l'ANFH, directement auprès de vous via ce formulaire, font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion de votre demande de prise en charge financière de votre congé VAE. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire du dispositif congé VAE (Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ; Décret n°2006-1685 du 22 décembre 2006 version en vigueur). L'ensemble des informations sont obligatoires et nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure d'analyser votre dossier. Ces informations sont à destination de personnes habilitées de l'ANFH et des autorités publiques concernées, et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dernier paiement et 2 ans à compter de l'exercice du refus de financement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@ anfh.fr. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).



AUTORISATION D'ABSENCE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

B

À COMPLÉTER PAR L'ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR

١	Vous autorisez l	l'agent à s'absenter pour mener	une démarche VAE.	Toutes les informations	demandées sont indi	spensables pour
i	nstruire le doss	sier. L'ANFH vous informera de la	décision de prise er	n charge financière.		

B 01 L'ÉTABLISSEMENT								
NOM								
ADRESSE								
CODE POSTAL	VILLE							
TÉLÉPHONE	TÉLÉCOPIE							
EMAIL		TÉLÉPHONE		POSTE				
DOSSIER SUIVI PAR								
B 02 AUTORISE LE SALARIÉ								
NOM		PRÉNOM						
NOM DE JEUNE FILLE								
VILLE D'EXERCICE DE L'ACTIVITÉ (si différente	e de B01)							
STATUT (cocher la case) TITULAIRE	STAGIAIRE CONTRA	CTUEL						
B 03 À S'ABSENTER POUR SUIVRE LA VAE (COMME DÉFINI CI-DESSOU	JS						
OBJET DE L'ABSENCE :		DATE DE DÉBUT	DATE DE FIN	DURÉE TOTALE (heures)				
Accompagnement 24 h / congé VAE								
Formation facultative (antérieure au pas	sage devant le jury)							
n eal centure								
B 04 CERTIFIE								
Que cette demande n'est pas prise en charge dans le cadre du plan de formation de l'établissement au motif suivant:								

B 04 | ET DEMANDE, SOUS RÉSERVE DE LA RÉALISATION LA VAE, LE REMBOURSEMENT DU SALAIRE DE L'AGENT SUR LA BASE D'UN COÛT HORAIRE* SALAIRE HORAIRE TTC* x NOMBRE D'HEURES** = COÛT TTC *Traitement, primes et indemnités y compris les indemnités à caractère familial, charges URSSAF, CNRACL, IRCANTEC. ** La facturation sera établie sur le nombre d'heures réellement réalisées et ne pourra en aucune façon dépasser la durée indiquée. TAUX CHARGE PATRONALE TRANSPORT (pour les titulaires, stagiaires et contractuels) TAUX CHARGE PATRONALE ACCIDENT DE TRAVAIL (uniquement pour les contractuels) % ATTENTION JOINDRE OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DU DERNIER BULLETIN DE SALAIRE B 05|LE DIRECTEUR DE L'ÉTABLISSEMENT \bullet Certifie que l'établissement est à jour dans le versement de sa contribution du 0,2 %; • Certifie l'exactitude de tous les renseignements portés sur le présent document ; FAIT À LE NOM DU SIGNATAIRE CACHET DE L'ÉTABLISSEMENT **SIGNATURE**

Les informations collectées par l'ANFH, directement auprès de vous via ce formulaire, font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion de votre demande de prise en charge financière de votre congé VAE. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire du dispositif congé VAE (Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986; Décret n°2006-1685 du 22 décembre 2006 version en vigueur). L'ensemble des informations sont obligatoires et nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure d'analyser votre dossier. Ces informations sont à destination de personnes habilitées de l'ANFH et des autorités publiques concernées, et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dernier paiement et 2 ans à compter de l'exercice du refus de financement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@ anfh.fr. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

NB: L'établissement employeur s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « RGPD ») et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à toute règlementation applicable dans le cadre de la protection des données.



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Accompagnement 24h / congé VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

A COMPLETER	R PAR L'ORGANISM	ME D'ACCOMPA	GNEMENT	
certifié Qualiopi. Ce dossier constitue une demand	la formation doit être dis e de financement et non une inscript			ATTENTION JOINDRE OBLIGATOIREMENT LE CERTIFICAT EN CAS DE
Merci de remplir ce dossier avec p				CERTIFICATION QUALIOPI
C 01 IDENTITÉ DE L'ORGANISME				
NOM OU RAISON SOCIALE				
ADRESSE				
CODE POSTAL	VILLE			
NOM DE LA PERSONNE À CONTACT	rer		TÉLÉPHONE	
FAX	E-MAIL		STATUT JURIDIQUE	
Nº DE DÉCLARATION D'ACTIVITÉ			Nº DE SIRET	
L'ORGANISME EST :				
RÉFÉRENCÉ DATADOCK	Date de validation Datadock :			
CERTIFIÉ QUALIOPI Certi	ficateur ou instance de labellisation	:	Numéro	du certificat :
Date de début de validité de cert	tification :	date de fin :		
C 02 DESCRIPTIF DE LA PRESTATI	ION			
NOM ET PRÉNOM DU DEMANDEUR	1			
INTITULÉ DE LA CERTIFICATION VI	SÉE			
DATE DE DÉBUT		DATE DE FIN		
DURÉE TOTALE (HEURES)		NOMBRE DE SÉANCES		
LIEU DE L'ACCOMPAGNEMENT				
C 03 COÛT VALANT DEVIS				
Votre organisme est-il assujetti à l	a TVA ? OUI NON			
TARIF HORAIRE TTC*		€ COÛT TOTAL TTC		€
* Tarif horaire applicable pour la d	lurée de la prestation			
La facturation sera établie en fonc dépasser la durée indiquée.	tion du nombre d'heures réellement	réalisées et indiquées sur l'attesta	ition de fréquentation	effective, et ne pourra en aucune façor

C 04 ENGAGEMENT DE L'ORGANISME PRESTATAIRE									
Le signataire atteste de la sincérité de tous les renseignements portés sur le présent document, et s'engage: - à fournir, mensuellement et en fin d'accompagnement, les attestations de présence en trois exemplaires: l'une au bénéficiaire, la seconde à l'établissement, et la troisième à l'ANFH, - sur le montant ferme et définitif du coût de la formation défini ci-dessus, - et à conclure avec l'agent la convention de prestation en conformité avec les éléments de coûts et de durée indiqués ci-dessus.									
J'atteste la sincérité des renseignements portés su	ur le présent document.								
FAIT À		LE							
NOM	QUALITÉ DU SIGNATAIRE								
SIGNATURE		CACHET DE L'ORGANISME							

Les informations collectées par l'ANFH, directement auprès de vous via ce formulaire, font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion de votre demande de prise en charge financière de votre congé VAE. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire du dispositif congé VAE (Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ; Décret n°2006-1685 du 22 décembre 2006 version en vigueur). L'ensemble des informations sont obligatoires et nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure d'analyser votre dossier. Ces informations sont à destination de personnes habilitées de l'ANFH et des autorités publiques concernées, et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dernier paiement et 2 ans à compter de l'exercice du refus de financement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@anfh.fr. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

NB: L'organisme de formation s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « RGPD ») et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à toute règlementation applicable dans le cadre de la protection des données.



DEMANDE DE PRISE EN CHARGE

Formation facultative

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE)

Cbis

Votre organisme est-il assujetti à la TVA?

À COMPLÉTER PAR L'ORGANISME DE FORMATION

Pour pouvoir être financée la formation doit être dispensée par un organisme datadocké ou certifié Qualiopi.

Ce dossier constitue une demande de financement et non une inscription officielle dans votre organisme. Merci de remplir ce dossier avec précision.

OUI

NON

ATTENTION
JOINDRE
OBLIGATOIREMENT LE
CERTIFICATION QUALIDE

Merci de lei	ripiii ce dos	siei avec pi	ecision.							C	ERTIFICATIO	N QUALIOPI
C 01 IDENT	C 01 IDENTITÉ DE L'ORGANISME											
NOM OU RA	NOM OU RAISON SOCIALE											
ADRESSE												
CODE POSTAL VILLE												
NOM DE LA	PERSONNE À	CONTACT	ER					TÉLÉ	PHONE			
FAX				E-MAIL				STAT	UT JURIDIQU	IE		
Nº DE DÉCL	ARATION D'A	CTIVITÉ						Nº D	E SIRET			
L'ORGANISME EST :												
RÉFÉRENCÉ DATADOCK Date de validation Datadock :												
CERTIFIÉ	QUALIOPI	Certif	icateur ou i	nstance de la	bellisation :				Num	éro du certifi	cat :	
Date de dél	out de valid	ité de certi	fication :				date de fir	ı:				
C 02 DESCI	RIPTIF DE LA	FORMATI	ON									
NOM ET PRÉ	NOM DU DE	MANDEUR										
INTITULÉ DI	E LA FORMA	TION										
DATE DE DÉ	BUT					DATE	DE FIN					
DURÉE (HEU	IRES)					LIEU [DE LA FORMAT	ΓΙΟΝ				
FORMATI	ON EN CONT	TINU F	ORMATION	EN DISCONTIN	NU							
CALENDRIE		MATION (on	iours)									
MOIS	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
20	UI	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12
20												
Le demand	eur aura-t-il	la possibilit	té de prend	re ses repas d	ans un restaura	ant administr	atif ou unive	rsitaire?	OUI	NON		
C 03 COÛT	VALANT DE	VIS										

€

COÛT TOTAL TTC

C 04 | ENGAGEMENT DE L'ORGANISME PRESTATAIRE

Le signataire atteste de la sincérité de tous les renseignements portés sur le présent document, et s'engage :

- à fournir, mensuellement et en fin d'accompagnement, les attestations de présence en trois exemplaires : l'une au bénéficiaire, la seconde à l'établissement, et la troisième à l'ANFH.
- sur le montant ferme et définitif du coût de la formation défini ci-dessus,
- et à conclure avec l'agent la convention de prestation en conformité avec les éléments de coûts et de durée indiqués ci-dessus.

J'atteste la sincérité des renseignements portés sur le présent document.								
FAIT À		LE						
NOM	QUALITÉ DU SIGNATAIRE							
SIGNATURE		CACHET DE L'ORGANISME						

Les informations collectées par l'ANFH, directement auprès de vous via ce formulaire, font l'objet d'un traitement de données ayant pour finalité la gestion de votre demande de prise en charge financière de votre congé VAE. Le traitement est fondé sur l'intérêt légitime de l'ANFH de réaliser son activité en tant que gestionnaire du dispositif congé VAE (Loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 ; Décret n°2006-1685 du 22 décembre 2006 version en vigueur). L'ensemble des informations sont obligatoires et nécessaires pour analyser votre demande. A défaut, l'ANFH ne sera pas en mesure d'analyser votre dossier. Ces informations sont à destination de personnes habilitées de l'ANFH et des autorités publiques concernées, et seront conservées pendant 10 ans à compter de l'exercice du dernier paiement et 2 ans à compter de l'exercice du refus de financement.

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel, vous disposez des droits suivants sur vos données : droit d'accès, droit de rectification, droit à l'effacement (droit à l'oubli), droit d'opposition, droit à la limitation du traitement, droit à la portabilité. Vous pouvez également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès. Vous pouvez, pour des motifs tenant à votre situation particulière, vous opposer à tout moment au traitement des données vous concernant. Pour exercer vos droits, merci d'adresser votre courrier RAR au DPD de l'ANFH, 265 Rue de Charenton, 75012 Paris, ou à l'adresse email du DPD protectiondesdonnees@anfh.fr. Nous vous recommandons de joindre la copie d'une pièce d'identité.

Sous réserve d'un manquement aux dispositions ci-dessus, vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

NB: L'organisme de formation s'engage à respecter le Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des données à caractère personnel (dit « RGPD ») et la loi 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'à toute règlementation applicable dans le cadre de la protection des données.

LES DÉLÉGATIONS ANFH

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

ANFH AUVERGNE

26, rue Le Corbusier ZAC des Acilloux 63800 Cournon d'Auvergne tél: 04 73 28 67 40

ANFH RHÔNE

69603 Villeurbanne Cedex tél: 04.72.82.13.20

ANFH ALPES

Départements : 26 - 38 - 73 - 74 26, rue Gustave Eiffel CS 10632 38024 Grenoble Cedex 1 tél :04 76 04 10 40 alpes@anfh.fr

BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

ANFH BOURGOGNE

Départements : 21 - 58 - 71 - 89 14, rue Nodot BP 81574 tél.: 03 80 41 25 54 bourgogne@anfh.fr

ANFH FRANCHE-COMTE

9 Rue Jean-Baptiste Proudhon 25000 Besançon tél: 03 81 82 00 32 franchecomte@anfh.fr www.anfh.fr/franche-comte

ANFH BRETAGNE

centre@anfh.fr

Départements : 22 - 29 - 35 - 56 Le Magister 6, cours Raphaël-Binet CS94332 35043 Rennes Cedex tél : 02 99 35 28 60 www.anfh.fr/bretagne

ANFH CENTRE - VAL DE LOIRE

Départements : 18 - 28 - 36 - 37- 41 - 45 41260 La Chaussée-Saint-Victor tél : 02 54 74 65 77

ANFH CORSE

avenue de la Libération tél.: 04 95 21 42 66 corse@anfh.fr

GRAND EST

ANFH ALSACE

Immeuble «le Sébastopol» 3, quai Kléber 67000 Strasbourg tél: 03 88 21 47 00 alsace@anfh.fr

ANFH CHAMPAGNE-ARDENNE

Départements : 08 - 10 - 51 - 52 20, rue Simon 51723 Reims Cedex tél: 03 26 87 78 20 www.anfh.fr/champagne-ardenne

ANFH LORRAINE

Départements : 54 - 55 - 57 - 88 7. rue Albert-Einstein 54320 Maxéville tél.: 03 83 15 17 34

ANFH GUYANE

Départements : 973 Résidence Man'cia 1897 Route De Montjoly tél.: 05 94 29 30 31

HAUTS DE FRANCE

ANFH NORD-PAS-DE-CALAIS

Immeuble le nouveau siècle 2, place Pierre-Mendès-France tél: 03 20 08 06 70 www.anfh.fr/nord-pas-de-calais

ANFH PICARDIE

Immeuble Le Pomerol tél: 03 22 71 31 31 picardie@anfh.fr

ANFH ILE-DE-FRANCE

75014 Paris Tél.: 01 53 82 87 88 Fax: 01 53 82 82 39 iledefrance@anfh.fr www.anfh.fr/ile-de-france

3-5 Rue Ferrus

ANFH MARTINIQUE

Départements : 972 Immeuble Jamesby Zone De Manhity 97232 Le Lamentin tél: 05.96.42.10.60 martinique@anfh.fr

NORMANDIE

ANFH BASSE-NORMANDIE

Départements : 14 - 50 - 61 Parc Athéna 1 Rue Andreï Sakharov 14280 Saint Contest bassenormandie@anfh.fr

ANFH HAUTE-NORMANDIE

Départements : 27 - 76 85 A, rue Jean-Lecanuet 76107 Rouen Cedex tél: 02 32 08 10 40 hautenormandie@anfh.fr

NOUVELLE AQUITAINE

ANFH AQUITAINE

232, avenue du Haut-Lévêque CS 40031 tél : 05 57 35 01 70 aquitaine@anfh.fr www.anfh.fr/aquitaine

ANFH LIMOUSIN

17, rue Columbia Parc Ester Technopole tél: 05 55 31 12 09 limousin@anfh.fr www.anfh.fr/limousin

ANFH POITOU-CHARENTES

Départements : 16 - 17 - 79 - 86 22, rue Gay-Lussac BP 40951 tél : 05 49 61 44 46 poitoucharentes@anfh.fr www.anfh.fr/poitou-charentes

OCCITANIE

ANFH LANGUEDOC-ROUSSILLON

Départements : 11 - 30 - 34 -48 - 66 Immeuble Le Fahrenheit 120, av. Nina-Simone 34000 Montpellier tél: 04 67 04 35 10 languedocroussillon@anfh.fr

ANFH MIDI-PYRENEES

1, rue Giotto 31520 Ramonville Saint-Agne tél : 05 61 14 78 68 midipyrenees@anfh.fr www.anfh.fr/midi-pyrenees

ANFH OCEAN INDIEN

11, Avenue De La Grande Ourse 97434 Saint-gilles-les-bains tél.: 02 62 90 10 20 oceanindien@anfh.fr

ANFH PAYS DE LA LOIRE

1, bd Salvador-Allende Les Salorges II - CS 60532 44105 Nantes Cedex 4 tél : 02 51 84 91 20 www.anfh.fr/pays-de-la-loire

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

CS 20297 13232 Marseille Cedex 1 tél : 04 91 17 71 30 provence@anfh.fr www.anfh.fr/provence-alpes-cote-d-azur

SIÈGE NATIONAL

265, rue de Charenton CS 51218 75578 PARIS Cedex 12

Fax: 01 44 75 68 68 communication@anfh.fr www.anfh.fr



